

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Numéro du produit 115

Synonymes; marques commerciales

ORTHOPHOSPHORIC ACID, Acide Phosphorique >25%, ACIDE PHOSPHORIQUE 85% SOL, ACIDE PHOSPHORIQUE 75% SOL, ACIDE PHOSPHORIQUE 75%SOL THS, ACIDE

PHOSPHORIQUE FG 85% SOL, ACIDE PHOSPHORIQUE FG 75% SOL, ACIDE

PHOSPHORIQUE PH 85% SOL THS, PHOSPHORIC ACID 71%, PHOSPHORIC ACID 80% SOLUTION, PHOSPHORIC ACID 75% FG, PHOSPHORIC ACID 45%, PHOSPHORIC ACID 45% SOL, PHOSPHORIC ACID 1650, PHOSPHORIC ACID 40% SOL, PHOSPHORIC ACID 35%, ACIDE PHOSPHORIQUE 75% SOL TE INNS, PRAYPHOS P5 75%, PHOSPHORIC ACID FG 81%, P 50-03, PHOSPHORIC ACID FG 85% GMP+, PHOSPHORIC ACID 75% FG SOL, HYDREX 9532, PHOSPHORIC ACID PRAYPHOS P5 85, PHOSPHORIC ACID 75% SOL FG CHG, FOSACID - ROOD, PHOSPHORIC ACID 75% FCC, PHOSPHORIC ACID 85% FCC ed. 7, PHOSPHORIC ACID P5 75% SOL, PHOSPHORIC ACID P5 85% SOL, PHOSPHORIC ACID P5 81.5%, PHOSPHORIC ACID 81% SOL, PHOSPHORIC ACID 85% SOL FG CHG, PHOSPHORIC ACID 85% NO SOL, PHOSPHORIC ACID 75% NO SOL,

THERMAL PHOSPHORIC ACID 75%

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119485924-24-XXXX

Numéro CAS 7664-38-2

Numéro index UE 015-011-00-6

Numéro CE 231-633-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Fertilisante Détergent. Intermédiaire pour l'industrie chimique Réactif de laboratoire pour le

contrôle du ph Traitement de surface des métaux Adhésif. Peinture. Additif pour carburant. Réactif de laboratoire. Lubrifiant. Leather and paper industry Polymères Teinture pour textiles Produit d'entretien. Traitement d'eau. Additif de nourriture / alimentation Pour de plus amples

informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 115

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé

humaine

Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 231-633-2

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Mentions de mise en garde P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119485924-24-XXXX

Numéro index UE 015-011-00-6

Numéro CAS 7664-38-2

Numéro CE 231-633-2

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Indications sur les composants

Estimation de la toxicité aiguë (orale) : 301 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : 2750 mg/kg

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si une

gêne persiste.

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient,

garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.

Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon.

Consulter un médecin immédiatement.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter

immédiatement un médecin. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

Contact cutané Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la

poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas de contact avec certains métaux, peut dégager de l'hydrogène gazeux, qui peut

former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion

dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes de phosphore. Brouillard d'acide phosphorique.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

e**rs** appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une

ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence

Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Neutraliser le produit déversé avec du calcaire concassé, de la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), du carbonate de soude (carbonate de sodium) ou du bicarbonate de sodium. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Eviter tout déversement. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matériaux appropriés pour conteneurs: Acier inoxydable. Verre. Polyéthylène. Stocker à des températures comprises entre 10°C et 40°C.

Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Classe de stockage

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 2 mg/m³

Commentaires sur les

composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 2.92 mg/m³

> Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.73 mg/m³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). l'épaisseur du gant 0.7mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 0.5 heures. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc butyle. l'épaisseur du gant 0.4mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et

du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. filtre A/P2

EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide visqueux. Liquide.

Couleur Incolore.

Odeur Acre.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pН pH (solution concentrée): <2

Point de fusion -11.8 - 21.1°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

101 - 158°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair Pas d'information disponible. Taux d'évaporation Pas d'information disponible. Facteur d'évaporation Pas d'information disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible. Limites

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pas d'information disponible.

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 1.179 - 1.689 @ 20°C

Pas d'information disponible. Densité apparente

Solubilité(s) Miscible à l'eau. Soluble dans les matériaux suivants: Ethanol.

Coefficient de partage log Pow: -2

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité 62 mPa s @ 25°C

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

flamme

Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction Pas d'information disponible.

Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moleculaire 98

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Aucune information requise.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes. Aluminium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres

dangereux gaz ou vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50

301,0

mg/kg)

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) OECD 423

ETA orale (mg/kg) 301,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 2750 mg/kg, Cutanée, Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Test

de Ames Négatif. OECD 471

Aberration chromosomique Négatif. OECD 473

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Fertilité - NOAEL > 500 mg/l, Orale, Rat OECD 422

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Toxicité pour le développement: - NOAEL: > 410 mg/l, Orale, Rat OECD 422

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicocinétique La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

ACIDE PHOSPHORIQUE > 25...%

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage

et l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement.

Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement des déversements majeurs ou fréquents. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 3 - 3.25 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

OECD 202

Toxicité aiguë - plantes

Toxiolo algue - plantes

ErC50, 72 heures: > 100 mg/l, Desmodesmus subspicatus

CE₅₀, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna

aquatiques OECD 201

toxicité aquatique chronique

Toxicité à court terme poissons aux stades de l'embryon et de l'alevin NOEC, 72 heures: 100 mg/l, Desmodesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage log Pow: -2

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1805

N° ONU (IMDG) 1805

N° ONU (ICAO) 1805

N° ONU (ADN) 1805

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Nom d'expédition (IMDG) ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

Nom d'expédition (ICAO) PHOSPHORIC ACID, SOLUTION

Nom d'expédition (ADN) ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C1

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG)

Groupe d'emballage (ICAO) III

Groupe d'emballage (ADN) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes 2R

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du 80

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (E)

la convention Marpol 73/78 et

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable. conformément à l'annexe II de

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

05-10-20 Date de révision

Numéro de version 4.006

Remplace la date 14-02-20

Numéro de FDS 115

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H290 Peut être corrosif pour les métaux.

intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Signature Jitendra Panchal



Scénario d'exposition Consumer Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Phosphoric Acid

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119485924-24-XXXX

 Numéro CAS
 7664-38-2

 Numéro CE
 231-633-2

 Numéro index UE
 015-011-00-6

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

Belgium

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Consumer Use of Phosphoric Acid

Catégories de produit

chimique [PC]:

PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais)

PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC35 Produit de lavage et de nettoyage

PC38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux

PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Secteur principal SU21 Utilisations par des consommateurs

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou

à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la

surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la

surface de l'article, en extérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Consumer Use of Phosphoric Acid

Mesures de management du risque

Bonnes practiques Aucunes mesures spécifiques identifiées.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans

une décharge communale d'ordures ménagères.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 25 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 30minutes

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Environnement Utilisation intérieure/extérieure.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Voie d'exposition Inhalation

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf

indication contraire.

Exposition Consommateur - par inhalation : exposition 0.085 mg/m³, DNEL 0.73 mg/m³, RCR 0.116

Supposition du worst case

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Professional Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Phosphoric Acid

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119485924-24-XXXX

Numéro CAS 7664-38-2 Numéro CE 231-633-2 Numéro index UE 015-011-00-6

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium +32 (0)2 525 05 11

+32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Professional Use of Phosphoric Acid

Catégories de produit

chimique [PC]:

PC8 Produits biocides

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais)

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC21 Substances chimiques de laboratoire PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC38 Produits pour soudage et brasage, produits de flux

Catégories d'articles [AC] AC1 Fabrication de véhicules à moteur et de pièces détachées pour véhicules à moteur.

AC2 Machines, appareils mécaniques, articles électriques/électroniques

AC3 Piles et accumulateurs électriques

AC7 Articles métalliques

Secteur principal SU22 Utilisations professionnelles

Professional Use of Phosphoric Acid

Secteur d'utilisation SU1 Agriculture, sylviculture, pêche

SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements

électriques

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de

transport

SU19 Bâtiment et travaux de construction SU24 Recherche scientifique et développement

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou

à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la

surface de l'article, en intérieur)

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la

surface de l'article, en extérieur)

Salarié

Catégories de processus

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans

des installations non spécialisées

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans

des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de

remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des

matériaux ou articles

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température

PROC25 Autres opérations de travail à chaud avec des métaux

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la

concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Mesures de management du risque

Mesures techniques Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne

s'effectue dans l'air.

Eau manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Maximiser la réutilisation

des eaux usées.

terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Professional Use of Phosphoric Acid

Traitement des déchets

Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales

et/ou nationales

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.

Porter un vêtement de travail approprié.

Information supplémentaire

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

MEASE

Professional Use of Phosphoric Acid

Exposition Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition <0.9 mg/m³, DNEL 1 mg/m³,

RCR < 0.9

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.



Scénario d'exposition Industrial Use of Phosphoric Acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit Phosphoric Acid

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119485924-24-XXXX

 Numéro CAS
 7664-38-2

 Numéro CE
 231-633-2

Numéro index UE 015-011-00-6

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

Belgium

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Industrial Use of Phosphoric Acid

Catégories de produit

chimique [PC]:

PC0 Autres produits:

PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

PC7 Métaux et alliages de base

PC8 Produits biocides

PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler

PC13 Carburants

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

PC19 Intermédiaire

PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de

neutralisation

PC21 Substances chimiques de laboratoire PC23 Produits pour le traitement du cuir

PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

PC25 Fluides pour le travail des métaux

PC36 Produits de traitement des papiers et cartons PC32 Préparations et composés à base de polymères PC34 Colorants pour textiles et produits d'imprégnation

PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels

Industrial Use of Phosphoric Acid

Secteur principal SU3 Utilisations industrielles

Secteur d'utilisation SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits

pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement

SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements

électriques

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de

transport

SU19 Bâtiment et travaux de construction

SU20 Services de santé

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnemen [ERC]

ERC1 Fabrication de la substance

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC3 Formulation dans une matrice solide

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion

dans ou à la surface de l'article)

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion

dans ou à la surface de l'article)

ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation

sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article) ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

ERC12a Traitement des articles sur les sites industriels à faibles rejets

Salarié

Industrial Use of Phosphoric Acid

Catégories de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de

remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC21 Manipulation à faible énergie et maniement de substances liées à/dans des

matériaux ou articles

PROC22 Fabrication et traitement de minéraux et/ou de métaux à une très haute température

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la

concentration

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe ne

s'effectue dans l'air.

Eau manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions. Maximiser la réutilisation

des eaux usées. Ajustement du pH

terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchetsTraitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales

et/ou nationales.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État solide , ou: Liquide , ou: Matière solide en solution

Informations sur la

Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

concentration

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Industrial Use of Phosphoric Acid

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail. Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

Mesures de management du risque

utiliser une protection pour les yeux et des gants.

Porter un vêtement de travail approprié.

Information supplémentaire

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale. l'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1

L'efficacité de séparation requise pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation ART 1.0

Exposition Salarié - par inhalation, à long terme - systémique : exposition <0.9 mg/m³, DNEL 1 mg/m³,

RCR < 0.9

L'exposition par voie dermal est considérée négligeable.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées. Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.